



Séance du conseil communal du 16 novembre 2023

Présents : Isabelle BÂLON, Myriam BINCK, Mike BOLMER, Danielle FILBIG, Christophe HEYMES, Jacques HUBERTY, Sonja KETTMANN, Myriam PICARD, Romain RAUSCH, Pol THILL, Tom WANDERSCHIED.

Secrétaire communal : Marc PLETGEN

Rédacteur : Conny WANTZ

Absent(s) excusé(s) : /

0. Ajout de 3 points à l'ordre du jour (art.13.2., urgence).

- Confirmation du règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 2 novembre 2023 et se rapportant à la « Rue Principale » à FOLSCHETTE dans le cadre de travaux de pavage de trottoirs ;
- Confirmation du règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 13 novembre 2023 et se rapportant à la « Rue du Nord » à RAMBROUCH dans le cadre de travaux au réseau de distribution d'eau potable ;
- Confirmation du règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 13 novembre 2023 et se rapportant à la « Rue du Village » à BIGONVILLE dans le cadre des travaux de raccordement.

VOTE : 11x oui

1. Délibération portant approbation du plan d'aménagement forestier de la forêt communale pour les exercices de 2019 à 2028.

Le conseil communal a approuvé le plan d'aménagement forestier de la forêt communale pour les exercices 2019 à 2028 tel que ce plan d'aménagement a été élaboré par l'administration de la nature et des forêts.

VOTE : 11x oui

2. Délibération concernant l'approbation des plans de gestion annuels de la forêt communale pour l'exercice 2024.

Le conseil communal a approuvé :

- le plan de gestion annuel de la forêt communale concernant le triage forestier de Rambrouch pour l'exercice 2024, tel qu'il a été établi par le préposé forestier et vérifié et arrêté par le chef d'arrondissement à Wiltz ;
- le plan de gestion annuel hors forêts concernant le triage forestier de Rambrouch pour l'exercice 2024, tel qu'il a été établi par le préposé forestier et vérifié et arrêté par le chef d'arrondissement à Wiltz.

VOTE : 11x oui

3. Délibération concernant le morcellement de parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Sous ce point, noté d'office à l'ordre du jour, aucune demande n'a été présentée.

4. Délibération portant approbation de la convention et du projet d'exécution, établis dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement particulier « centre - phase 1 » à RAMBROUCH.

Le conseil communal a approuvé la convention signée par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch et Home Invest Réalisation s.à r.l., se rapportant au plan d'aménagement particulier dénommé PAP « RAMBROUCH-centre, phase I », à réaliser sur des fonds sis à RAMBROUCH, lieu-dit « centre, rue du Brill », d'une contenance totale de 32 ares 50 centiares et le projet d'exécution concernant ce plan d'aménagement particulier.

Le conseil communal a constaté qu'il a eu décidé par sa délibération du 21 septembre 2023 qu'aucune indemnité compensatoire n'est due pour la raison que la surface à céder, réservée à la voirie et aux équipements publics nécessaires à la viabilisation du projet PAP, dépasse le quart de la surface brute du projet PAP.

VOTE : 11x oui

5. Délibération concernant l'autorisation d'ester en justice à accorder au collège des bourgmestre et échevins.

Le conseil communal a accordé au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation d'ester en justice en ce qui concerne le déclenchement de la procédure de résiliation du contrat signé dans le cadre de la mise en adjudication des travaux d'installations HVAC et sanitaires à réaliser dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne pour les besoins du Service d'incendie et de sauvetage à RIESENHOF.

VOTE : 11x oui

6. Délibération ayant pour objet l'approbation du devis se rapportant à la mise en état de la voirie rurale, travaux ordinaires de l'exercice 2024.

Le conseil communal a approuvé le devis au montant de 177.500,00 € (TVA comprise), établi par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, concernant les travaux d'entretien ordinaires à la voirie rurale communale à exécuter au lieu-dit « Loreshaff » à ARSDORF pendant l'exercice 2024.

VOTE : 11x oui

7. Délibération ayant pour objet l'approbation des devis se rapportant à la mise en état de la voirie rurale, travaux extraordinaires de l'exercice 2024.

Le conseil communal a approuvé :

- le devis au montant de 211.000,00 € (TVA comprise), établi par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, concernant les travaux d'entretien extraordinaires à la voirie rurale communale à exécuter à HOLTZ, au lieu-dit « Waazendelt », pendant l'exercice 2024 ;
- le devis au montant de 331.000,00 € (TVA comprise), établi par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, concernant les travaux d'entretien extraordinaires à la voirie rurale communale à exécuter à ARSDORF, lieu-dit « beim Loreshaff », pendant l'exercice 2024.

VOTE : 11x oui

8. Délibération portant approbation de plusieurs actes notariés.

- Le conseil communal a approuvé l'acte, par lequel un échange sans soulte de parcelles sises à PERLE, « Rue de la Poste » a été réalisé.

VOTE : 11x oui

- Le conseil communal a approuvé l'acte, par lequel un échange sans soulte de parcelles sises à ARSDORF, « Auf Homer » a été réalisé.

VOTE : 11x oui

9. Délibération portant approbation d'un bail de fermage.

Le conseil communal a approuvé un contrat de bail par lequel la commune de Rambrouch donne en location une parcelle sise à WOLWELANGE, lieu-dit « Im Grünenbour », d'une contenance de 355 ares.

VOTE : 11x oui

10. Délibération se rapportant à l'approbation de la convention conclue dans le cadre de l'organisation de cours d'aquagym pendant l'année scolaire 2023-2024.

Le conseil communal a approuvé une convention ayant pour objet l'organisation de cours d'aqua-fitness pour adultes à la piscine communale pendant la période du 2 octobre 2023 au 15 juillet 2024.

VOTE : 11x oui

11. Délibération portant approbation du contrat EduCare pour l'année 2024.

Le conseil communal a approuvé le contrat de prestation de service et de conseil proposant un accompagnement péda-go-technologique dénommé contrat « EduCare » pour la durée d'un an.

VOTE : 11x oui

12. Délibération ayant pour objet l'approbation de l'avenant à la convention conclue avec HausCare, l'agence immobilière sociale du canton de Redange.

Le conseil communal a approuvé l'avenant à la convention se rapportant à la location du logement situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Folschette, 36, rue Principale, signé entre la commune de Rambrouch et le Syndicat Intercommunal « De Réidener Kanton » et portant prolongation de ladite convention pour une durée déterminée de 2 ans avec effet au 1^{er} février 2024.

VOTE : 11x oui

13. Délibération portant approbation du contrat de raccordement au réseau moyenne tension ainsi que du contrat d'utilisation du réseau pour l'alimentation des installations électriques du centre culturel de PERLE.

Le conseil communal a approuvé deux contrats signés entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch et la société CREOS Luxembourg s.a. :

- contrat ayant pour objet le raccordement au réseau moyenne tension du centre culturel, 19, rue des Champs à PERLE ;
- contrat ayant pour objet l'utilisation du réseau pour l'alimentation en énergie électrique des installations électriques du centre culturel, 19, rue des Champs à PERLE.

VOTE : 11x oui

14. Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 (modifications budgétaires 2/2023).

Le conseil communal a décidé de modifier le budget ordinaire de l'exercice en cours conformément au tableau tel qu'il a été présenté par le collège des bourgmestre et échevins.

VOTE : 11x oui

15. Décompte : BILSDORF, rue Abbé Neuens : réaménagement.

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au réaménagement de la rue Abbé Neuens à BILSDORF au montant total de 2.028.472,08 €.

VOTE : 11x oui

16. Décompte : BILSDORF, rue Abbé Neuens : renouvellement du réseau de la canalisation.

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au renouvellement de la canalisation dans la rue Abbé Neuens à BILSDORF au montant total de 1.325.604,13 €.

VOTE : 11x oui

17. Décompte : BILSDORF, renouvellement du réseau de la conduite d'eau potable à l'intérieur de la localité et réorganisation de l'alimentation (N27).

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au renouvellement du réseau de la conduite d'eau

potable à l'intérieur de la localité et à la réorganisation de l'alimentation à BILSDORF au montant total de 467.179,14 €.

VOTE : 11x oui

18. Décompte : PERLE, réaménagement de la rue du Cimetière, de la rue de la Chapelle et de la rue Haute.

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au réaménagement de la rue du Cimetière, de la rue de la Chapelle et de la rue Haute à PERLE au montant total de 238.591,08 €.

VOTE : 11x oui

19. Décompte : PERLE, rue du Cimetière : renouvellement de la canalisation.

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au renouvellement de la canalisation dans la rue du Cimetière à PERLE au montant total de 212.100,68 €.

VOTE : 11x oui

20. Décompte : PERLE, renforcement de la distribution d'eau potable et construction d'un nouveau réservoir d'eau.

Le conseil communal a approuvé le décompte relatif au renforcement de la distribution d'eau potable et à la construction d'un nouveau réservoir d'eau à PERLE au montant total de 2.011.923,32 €.

VOTE : 11x oui

21. Délibération ayant pour objet la vente, la mise au rebut et la destruction de biens.

Le conseil communal a approuvé la vente des véhicules et machines suivants : une camionnette FORD Transit et une camionnette RENAULT Kangoo.

En outre, le conseil communal a autorisé le collège des bourgmestre et échevins à donner en reprise respectivement à vendre au courant de l'exercice 2024 un camion, trois camionnettes, un broyeur et une semeuse.

Enfin, le conseil communal a autorisé le collège des bourgmestre et échevins à mettre au rebut les machines, véhicules, appareils et installations qui ne sont plus utilisés par suite de leur état d'usure ou de leur endommagement respectivement rendus inutilisables par l'évolution technique.

VOTE : 11x oui

22. Révision de la délibération portant fixation des subsides de fonctionnement aux sociétés et associations locales, et cotisations diverses.

Le conseil communal a décidé de fixer jusqu'à avis contraire, à partir de l'exercice 2023, les subsides annuels de fonctionnement à allouer aux sociétés et associations locales de la commune de Rambrouch, ainsi que les cotisations annuelles diverses. En ce qui concerne les associations et sociétés locales de la commune de Rambrouch, la liquidation des subsides annuels a été soumise aux conditions suivantes :

- participation obligatoire d'une délégation aux festivités organisées à l'occasion de la Fête Nationale annuelle ;
- présentation annuelle, au collège des bourgmestre et échevins, d'une demande de subside accompagnée d'un rapport d'activités et d'un rapport financier.

VOTE : 11x oui

23. Délibération portant allocation de subsides extraordinaires.

Le conseil communal a accordé un subside extraordinaire de 250,00 € aux associations suivantes : « ESILAC a.s.b.l. » et « Lëtzebuenger Guiden a Scouten St. Pirmin vum Séi ».

VOTE : 11x oui

24. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Le conseil communal a pris note des réponses du collège des bourgmestre et échevins aux questions et demandes présentées par écrit par conseillers communaux du parti socialiste (LSAP).

25. Confirmation du règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 2 novembre 2023 et se rapportant à la « Rue Principale » à FOLSCHETTE dans le cadre de travaux de pavage de trottoirs.

Le conseil communal a confirmé un règlement de circulation temporaire d'urgence arrêté dans le cadre de travaux de pavage de trottoirs dans la « Rue Principale » à FOLSCHETTE.

VOTE : 11x oui

26. Confirmation du règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 13 novembre 2023 et se rapportant à la « Rue du Nord » à RAMBROUCH dans le cadre de travaux au réseau de distribution d'eau potable.

Le conseil communal a confirmé un règlement de circulation temporaire d'urgence arrêté dans le cadre de travaux de réseau de distribution d'eau potable dans la « Rue du Nord » à RAMBROUCH.

VOTE : 11x oui

27. Confirmation du règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 13 novembre 2023 et se rapportant à la « Rue du Village » à BIGONVILLE dans le cadre des travaux de raccordement.

Le conseil communal a confirmé un règlement de circulation temporaire d'urgence arrêté dans le cadre des travaux de raccordement dans la « Rue du Village » à BIGONVILLE.

VOTE : 11x oui